

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Parc Naturel Régional de Chartreuse – Désignation représentants CCLA au conseil syndical du Parc

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ILBERT (pouvoir E. RUBIER). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS. VOISIN.
.....

Le Président :

Informe à l'assemblée du Décret portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional de Chartreuse signé par la première ministre, Elisabeth Borne, le 24 mai 2023 dernier et publié au journal officiel ;

Rappelle que si la commune d'Attignat-Oncin était déjà adhérente, ce renouvellement approuve l'intégration des communes d'Ayn, Dullin, Gerbaix, Lépin-le-Lac, Marcieux, Nances, Novalaise et St-Alban-de-Montbel au PNR de Chartreuse et qu'avec ce nouveau périmètre, le territoire du lac d'Aiguebelette devient une des portes d'entrée principales dans le Parc Régional Naturel de Chartreuse ;

Invite, dans ce contexte, le conseil communautaire à désigner le représentant titulaire de la CCLA qui siègera au conseil syndical du Parc ainsi que son suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE :

- André BOIS comme représentant titulaire de la CCLA,
 - Monika WADOWIAK comme représentante suppléante de la CCLA,
- pour siéger au conseil syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Publié le 28/07/2023